



Rupture de bail suite a un licenciement

Par **bollea**, le **30/01/2011 à 12:09**

Bonjour, ma concubine a perdu son emploi fin décembre 2010 nous avons donc envoyé en lettre recommandée avec AR a l'agence immobilière et ensuite un justificatif (photo copie de l'AR car il l'on égarée) et 10 jour plus tard un fax de la lettre recommandée car toujours égarée plus un document des impôts 230 qui n'existe plus, depuis nous n'avons plus de nouvelles et l'état des lieux auraient dû être fait car notre départ était prévu le 28/01/11 ce que nous avons fait.

Par **fabienne034**, le **30/01/2011 à 13:11**

pas d'état des lieux de sortie on ne peut rien vous demander vous êtes censé avoir rendu le logement en bon état d'usage pour tout savoir sur le bail <http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm> vous avez droit à un mois de préavis pour tout savoir sur la résiliation de bail <http://www.fbls.net/lettrelocataire.htm>

Par **mimi493**, le **30/01/2011 à 13:16**

Votre compagne était co-titulaire du bail ? Vous avez rendu les clefs ?

Par **bollea**, le **31/01/2011 à 17:18**

Oui ma compagne était co-titulaire du bail et nous avons rendu les clés. Merci pour votre réponse.

Par **mimi493**, le **31/01/2011 à 19:26**

Donc votre congé avec préavis d'un mois était valide. rnl n'y a donc pas eu d'EDL, vous avez rendu le logement en bon état des réparations locatives sauf preuve du contraire.rnQuand avez-vous rendu les clefs (vous en avez la preuve, j'espère) ?

Par **bollea**, le **01/02/2011 à 18:01**

non nous n'avons pas de preuves,mais les clefs ont été rendues a une autre agence immo en mains propres ,et c'est cette agence qui devrait reprendre le contrat de loc avec le proprio

Par **mimi493**, le **01/02/2011 à 18:42**

Espérons que ne sera pas contesté la remise des clefs, car là, vous êtes malrnVous n'avez même pas un reçu ?

Par **bollea**, le **01/02/2011 à 19:00**

bonjour,malheureusement que pouvons nous faire?